

MAIRIE de
LIMEUIL



Un des plus beaux
VILLAGES de FRANCE



**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE LIMEUIL**

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2010

Nombre de conseillers :	
En exercice : 10	L'an deux mille dix, le 8 octobre à 18h30,
Présents : 7	le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy THOMASSET, le Maire.
Votants : 8	Date d'envoi de la convocation : 1er octobre 2010
Conseillers présents :	Mrs. THOMASSET, LESCURE, BOYER, Mmes RIVIERE, BORGES, LANDON, MACKENZIE PEERS
Conseillers absents :	Mrs DEFRANCE, HERVE, MAILLET
Ont donné procuration :	M DEFRANCE à Mme RIVIERE
Secrétaire :	M. BOYER

1- Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 15 septembre 2010

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal du Conseil Municipal du 15 septembre 2010.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 15 septembre 2010 est approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

2- Points divers de l'ordre du jour

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les sujets "divers" de l'ordre du jour, à savoir :

- Taxe d'urbanisme : recouvrement contentieux,
- Prise en charge de la participation au congrès des maires pour Melle Dinah Mackenzie Peers,
- Achat de terrain à Mme Decoudenhove pour le chemin de la Rolandie,
- Délégués au CCAS.

3- Information des décisions municipales prises par délégation du Conseil Municipal

Néant

4- Donation terrain par Mr Gentil

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur GENTIL riverain du chemin de Pechnaudine donne une bande de terrain à la commune afin d'élargir ce chemin.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité des membres présents la donation,

Nomme à l'unanimité des membres présents Maître ROMAIN, notaire au Buisson pour signer l'acte,

Mandate à l'unanimité des membres présents Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à cet acte de donation

Décide à l'unanimité des membres présents que les frais de notaire soient à la charge de la commune.

5-Statuts de la Communauté de communes du Terroir de la Truffe

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Terroir de la Truffe qui ont été voté par le conseil communautaire le 28 septembre 2010.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité des membres présents ces statuts.

6- Loyers ARTICHAUT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la SARL ARTICHAUT a mis fin à son contrat de location le 30 septembre 2010, il propose de l'exonérer de 3 mois de loyer en contre partie du petit mobilier qu'elle laisse à la commune et qui ne fera pas l'objet d'une inscription à l'inventaire communal.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Autorise à l'unanimité des membres présents Monsieur le Maire à exonérer la SARL ARTICHAUT de 3 mois de loyer.

7- Agenda 21

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité des membres présents la charte « Notre Village Terre d'Avenir » du village de Limeuil présenté par Melle Dinah MACKENZIE –PEERS, conseillère municipale.

8- Assainissement

Monsieur le Maire présente les marchés d'appel d'offres pour l'assainissement :

- **Station d'épuration** : 3 offres sont présentées, l'offre de l'Entreprise HYDREL a été retenue pour un montant de 355 900,00€.
- **Poste de relevage** : 4 postes de relevage, l'offre de l'Entreprise HYDREL a été retenue pour un montant de 89 500,00€.
- **Plate-forme** : l'offre de l'ATP a été retenue pour un montant de 21 000,00€.
- **Canalisations de la maison de Mr Lapeyre à la station d'épuration** : l'offre du groupement Montastier/Dubreuilh a été retenue pour un montant de 202 000,00€.
- **Chemin piéton** : l'offre de la société ESTARDIER a été retenue pour un montant de 23 000,00€.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Mandate à l'unanimité des membres présents Monsieur le Maire pour signer ces marchés.

9- Divers 1 : Vente Decoudenhove/Limeuil

Monsieur le Maire propose que la commune, dans l'optique de la modification de l'assiette du chemin rural de la Rolandie, acquière la parcelle cadastrée section A 349 au lieu-dit « La Rolandie », appartenant à Madame DE COUDENHOVE.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité des membres présents d'acquérir cette parcelle au prix forfaitaire de 150,00€,

Décide à l'unanimité des membres présents que les frais d'acte ainsi que les frais annexes relatifs à ladite vente soient supportés par la commune,

Mandate à l'unanimité des membres présents Monsieur le Maire pour signer l'acte ainsi que tous les documents s'y rapportant.

10- Divers 2 : CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a rompu de fait son appartenance au CIAS de la Communauté de Communes de Cadouin lors de son intégration dans la Communauté de Communes du Terroir de la Truffe et en conséquence a intégré le CCAS de cette dernière.

La commune de Limeuil, en intégrant la Communauté de Communes du Terroir de la Truffe a délégué ses compétences d'action à celle-ci.

11- Divers 3 : Participation d'une 2^{ème} personne au congrès des maires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il sera accompagné au congrès des maires à Paris de Melle Dinah MACKENZIE-PEERS, conseillère municipale. La participation pour ce congrès est de 90,00€ par personne.

La commune prend en charge en général la participation pour une personne. Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge les 2 participations soit 180,00€.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité des membres présents cette proposition.

12- Divers 4 : Taxe d'urbanisme, recouvrement contentieux

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Monsieur le Trésorier de Boulazac dans lequel il demande de lui donner son accord tacite pour toute remise gracieuse concernant les majorations de 5% appliquée aux sommes restées impayées aux échéances ainsi qu'à l'intérêt de retard de 0,75% d'un montant inférieur à 100€ pour le recouvrement de la taxe d'urbanisme ainsi que lui donner son accord pour admettre, automatiquement, en non valeur les petits reliquats inférieurs au seuil de 30€ concernant les poursuites sur les dossiers.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Refuse à l'unanimité des membres présents cette demande.

Le Maire

Guy THOMASSET